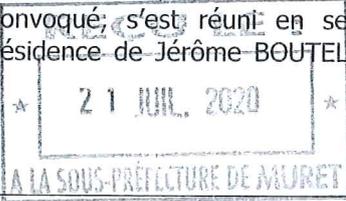


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 25 Procurations : 3 Absents : 1 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille vingt, quinze juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 09 juillet 2020</p> <div style="text-align: right;">  </div>
<p>PRESENTS : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT</p> <p>PROCURATIONS : Dominique ALM à Ana ROLDAN, Pascal NGUYEN à Magali PATINET, Françoise MALEPLATE à Cynthia GONZALEZ</p> <p>ABSENTE : Yvette LENFANT</p> <p>Secrétaire de séance : Gilles DURET</p>	
<p>N° 4688</p> <p>OBJET :</p> <p>Coût de fonctionnement d'un élève Année 2019/2020</p>	<p>La loi n°83-663 du 22/07/1983 modifiée a posé le principe général d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.</p> <p>Ce coût moyen de scolarisation d'un élève fréquentant les écoles publiques de SEYSSES pour l'année 2019/2020 a été évalué à 655 €.</p> <p>Il est proposé au Conseil Municipal d'habiliter Monsieur Le Maire à intervenir auprès des communes dont les enfants sont scolarisés à SEYSSES, pour le versement de la participation dont le montant sera pondéré à hauteur de 20 %, en fonction du potentiel fiscal de chaque commune (dernières données connues).</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Habilite Monsieur Le Maire à intervenir auprès des communes dont les enfants sont scolarisés à SEYSSES, pour le versement de la participation dont le montant sera pondéré à hauteur de 20 %, en fonction du potentiel fiscal de chaque commune (dernières données connues).
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 21 JUIL. 2020</p> <p>Affiché le : 22 JUIL. 2020</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 16 juillet 2020</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> <div style="text-align: right;">  </div>

**ECOLES PUBLIQUES DE SEYSSES
COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN 2019**

Fournitures scolaires	39 293 €
Petit équipement, transport...	33 272 €
Sport (60 % masse salariale)	33 765 €
Ménage (personnel) + fournitures entretien bâtiment (50% service ménage) + Fluides	202 652 €
Salaires ATSEM	178 716 €
Téléphone (10% du total)	1 775 €
10 % des autres charges de la commune (011)	37 533 €

527 006 €

Nombre d'élèves	805
-----------------	-----

Coût moyen d'un élève 655 €

